



Avis concernant le portail des assurances de la FCNB

Objet : Présentation en ligne d'une demande de licence d'agent, de courtier, d'expert en sinistre ou d'expert-estimateur

Le 17 octobre 2016

Nous avons actualisé le logiciel de notre portail <https://portal.fcncb.ca/FR//login/>. Grâce à cette mise à niveau, les assureurs pourront désormais consulter à partir du portail les demandes de parrainage des personnes qui souhaitent obtenir une licence d'agent ou de courtier.

Tous les assureurs qui parrainent les demandes de licence d'agent ou de courtier au Nouveau-Brunswick devraient maintenant avoir un compte d'administrateur utilisateur dans ce portail. Si vous avez besoin d'aide technique pour utiliser le portail, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien par courriel à support@fcncb.ca.

À compter du **1^{er} novembre 2016**, la FCNB n'acceptera plus que les demandes soumises **en ligne**.

Les demandes soumises sur support papier qui ont été déposées auprès de la surintendante et qui ne sont pas dûment remplies à la date susmentionnée ne seront pas traitées et elles seront considérées abandonnées par le requérant. Les requérants dont la demande sur support papier est abandonnée devront déposer une nouvelle demande en ligne s'ils souhaitent obtenir une licence.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous par courriel à info@fcncb.ca et y inclure votre nom, votre numéro de téléphone et votre question dans le courriel.

Angela Mazerolle
Surintendante des Assurances

Bureau de Fredericton
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Bureau de Saint John
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)